

Horaires de la station biométrique :

L'établissement d'un titre d'identité est sur RDV

selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15
Mercredi	: 9h-11h30
Jeudi	: 14h45-17h15
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame

Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 15h-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 3631

Centre LARES / France services

1 Place J. Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.25

Lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin

: appeler le 15

Infirmier(e) de garde

: M. Joao FERREIRA

Tél. : 06.59.49.28.41

Pharmacie

: Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est générale-*

ment célébrée à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.syvalorm.fr

Horaires d'hiver à compter du 4 octobre 2021:

Lundi	: 14h-17h30
Mardi	: 9h-12h
Merc., vendredi	: 9h-12h/14h-17h30
Jeudi	: Fermé
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

Prochaines collectes : **17 et 31 décembre 2021**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi	: 9h-12h
Mar, Jeud, Ven	: 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi	: 9h-12h30

Site : <http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortleGesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°1 du 7 janvier 2022

Permanence Elu

La permanence du samedi 7 janvier 2022 sera assurée par Yvette BULOUP, 1ere adjointe au Maire, de 10h00 à 12h00.

Anthony TRIFAUT

Maire de Montfort-le-Gesnois

Vice Président du Conseil Départemental

et

l'ensemble des élus du Conseil Municipal

vous adressent tous leurs vœux de bonheur, de santé
et de réussite pour cette année 2022

*Que cette année nouvelle qui vient de s'amorcer enclenche le compte à rebours
de 365 jours de réussite, de bonheur et de joies, au cours desquels, nous
l'espérons, avoir l'occasion de partager de bons moments.*

Vaccination Enfants 5-11 ans

Le centre de vaccination de St Mars la Brière ouvre une ligne de vaccination pédiatrique à destination des enfants de 5 à 11 ans, à compter du vendredi 7 janvier et tous les vendredis de 17 h à 20 h (horaires réservés uniquement aux enfants). Il ne sera pratiqué aucune injection à destination des adolescents ou des adultes entre 17h et 20 h.

Prise de rendez-vous sur Doctolib ou en se présentant au centre. Autorisation parentale

Vaccin Pfizer



Annulation des vœux du Maire

Nous vous informons qu'en raison du contexte sanitaire et des consignes préfectorales, nous sommes à notre grand regret dans l'obligation d'annuler les Vœux du Maire qui étaient prévus le vendredi 14 janvier 2022 à 19h00 salle Paul RICHARD.

OUVERTURE DE LA MAIRIE LES SAMEDIS

- 8 Janvier
- 22 janvier
- 29 janvier

Galette des Rois

Chaque année, à la période de l'épiphanie, la municipalité tente de vous faire découvrir, ou redécouvrir des éléments de notre patrimoine.

Pour cette année 2022, vous retrouverez 400 fèves cachées dans les galettes des boulangeries

- « Au Pêché Gourmand »
- « Boulangerie Lecomte »

une photo de l'Eglise Notre Dame de Saussay.



URBANISME

Depuis le 01/01/2022 vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis

<https://sve.sirap.fr/#/072241/>

Pour déposer une demande en ligne :

- Connectez-vous à notre guichet numérique Créez un compte en renseignant vos coordonnées et une adresse mail valide
- Formuler votre demande (directement ou avec une aide en ligne disponible).
- Compléter le formulaire en ligne et joignez les documents éventuellement nécessaire pour l'instruction de votre demande
- Validez : vous recevrez dans un délai d'un jour ouvré maximum un Accusé d'Enregistrement Electronique Dans un délai de 10 jours maximum, vous recevrez un Accusé de Réception Electronique avec le numéro d'enregistrement de votre dossier.

L'utilisation du téléservice est gratuite et facultative. Il est toujours possible de déposer sa demande au format papier directement en mairie.

L'utilisateur devra prendre connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation de ce téléservice pour pouvoir déposer une demande.

Association Montgesnoise de Randonnée

L'A.M.R. convie ses membres à une réunion de préparation du calendrier d'activités 2022 (pédestre en vélo) le **lundi 10 janvier à 20h30 à la salle Saint Jean**, réunion qui pourrait être annulée si de nouvelles règles sanitaires l'exigent.

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

Les personnes qui souhaitent se renseigner sur le fonctionnement de l'association, ses projets, ou adhérer (cotisation de 15 € par personne de 16 ans et plus), seront accueillies dès 20h00.

Pour les personnes indisponibles ou non vaccinées, autre contact possible : rando.montgesnoise@orange.fr ou 06 11 27 44 62

ELECTION 2022

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022 sur les listes électorales.

Petite note sur les procurations :

C'est quoi un Mandant ? personne qui pourra aller voter, il donne procuration à une tierce personne.

C'est quoi un Mandataire : électeur qui votera à la place du mandant.

- Le mandant et le mandataire **ne seront plus nécessairement inscrits dans la même commune** (Pour les néo-calédoniens, instructions spécifiques : se renseigner). **Le mandataire devra se déplacer dans le bureau de vote du mandant.**
- Le nombre de procurations dont peut bénéficier un même mandataire est celui fixé par le droit commun, à savoir : **UNE procuration établie en France et UNE établie à l'étranger.**

EMPLOI

La communauté de communes du Gesnois Bilurien recrute Animateur ou animatrice éducatif en accompagnement périscolaire, 4 postes à pourvoir sur les lieux suivants :

- ▶ 1 poste Connerré-Le Breil/Mérize,
- ▶ 2 postes Montfort le Gesnois-Lombron,
- ▶ 1 poste Torcé en Vallée/Savigné

Retrouvez plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.emploi-territorial.fr/.../o072211200503175-animat...>

Distribution

Les bulletins annuels et les calendriers de ramassage du Syvalorm sont en cours de distribution à votre domicile

Elections